



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Israël et territoires palestiniens

Question écrite n° 122725

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur les conséquences d'un raid israélien en Palestine. Le chef d'antenne consulaire français à Gaza a été blessé lors d'un raid aérien israélien. Une de ses filles âgée de 13 ans a été blessée et sa femme, enceinte de deux mois, a perdu son bébé à la suite de la frappe israélienne qui a endommagé son domicile. Plusieurs Palestiniens ont été massacrés par ce nouveau raid de l'armée israélienne. Interrogé pour savoir si la France avait demandé des excuses à Israël et convoqué son ambassadeur en France, le porte-parole du Quai d'Orsay a répondu par la négative. Il lui demande s'il ne s'agit pas là d'un laxisme vis-à-vis des autorités israéliennes. Par ailleurs, alors que cet épisode appelle des solutions politiques immédiates, il lui demande de bien vouloir reconnaître sans tarder l'État Palestinien, dans les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, et de bien vouloir réfléchir à des sanctions contre Israël pour lever le blocus illégal de Gaza, stopper la colonisation, détruire le mur de l'apartheid et faire appliquer le droit international et les résolutions de l'ONU.

Texte de la réponse

La France a vivement déploré les conséquences du raid aérien dans lequel a été blessé notre agent consulaire à Gaza. Tout en étant engagée en faveur de la sécurité d'Israël, la France a rappelé aux autorités israéliennes l'impérieuse nécessité d'éviter toute atteinte à des civils, ainsi que notre volonté de rester présents à Gaza. Ce message très clair a été passé à l'ambassadeur d'Israël, qui a été convoqué au Quai d'Orsay dès le 16 novembre. Par ailleurs, le ministre d'État a appelé M. Majdi Shakoura et lui a adressé une lettre afin de lui faire part de sa reconnaissance, de sa solidarité et de sa sympathie. La France a déjà condamné à plusieurs reprises le décès de civils palestiniens dans le cadre d'opérations de représailles militaires israéliennes à Gaza. Elle condamne de la même manière les tirs de roquettes effectués contre Israël depuis Gaza par les groupes armés palestiniens et reconnaît le droit d'Israël à se défendre contre le terrorisme.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122725

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 2011, page 12120

Réponse publiée le : 17 janvier 2012, page 474